

Une convention Cub / MACIF « spécial » sécurité routière

Une convention dédiée à un échange de données réciproques a été signée hier, entre Mme Marie-Françoise Lire, vice présidente de la Communauté urbaine de Bordeaux chargée de la qualité, de la sécurité et de la réglementation du domaine public et MM. Marc Beurbois et Francis Jamin, respectivement président et directeur régional de la Macif.

Objectif : assurer un meilleur suivi statistique des zones dites « accidentogènes » de l'agglomération bordelaise et réaliser, en contrepartie, des aménagements permettant d'améliorer la sécurité des usagers de la voie publique. La Cub gère en effet un fichier des accidents corporels enrichi d'éléments communiqués par les services de Police et de Gendarmerie et les CRS. La convention passée avec la MACIF, qui regroupe près de 10 % des personnes assurées sur l'agglomération, permettra de compléter et d'enrichir la base de données qui en découle. En contrepartie, la Cub s'engage à fournir à la MACIF un bilan annuel des accidents et une carte actualisée des voies de l'agglomération, à des fins de prévention routière.

Rappel. La moyenne des accidents matériels sur la Cub est de l'ordre de 13 000 / an, alors que le nombre d'accidents corporels s'établit, de son côté, à environ 1 500 / an.